

Hélène FRANCONI		Ville de L'Isle sur la Sorgue				
Document généré le mardi 05 novembre 2019 à 14:01						
Avis d'attribution n°1						
Diffusion Internet	Version Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts	
web + alerte	Intégrale	28/10/19	28/10/19			
Diffusion Presse	Version Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce	
BOAMP	Intégrale	28/10/19 à 19h10	30/10/19	3/3	19-164151	2019_303
JOUE	Intégrale	28/10/19 à 19h10	31/10/19	3/3		2019/S211-517710
Service : CPJ						
Classification CPV :						
Principale : 79620000 - Services de mise à disposition de personnel, y compris de personnel temporaire						
AVIS D'ATTRIBUTION						
VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE						
M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire						
Hôtel de Ville						
service de la commande publique						
rue Carnot						
BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue						
Tél : 04 90 38 79 72						
						
Objet du marché	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIMAIRE POUR LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE					
Référence acheteur	AO19-02					
Nature du marché	Services					
Procédure	Procédure ouverte					
Code CPV principal	79620000 - Services de mise à disposition de personnel, y compris de personnel temporaire					
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI					
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).					
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes - Cedex 09 Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786 greffe.ta-nimes@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice administrative : Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché Référé suspension : à introduire avant la signature du marché Référé contractuel : au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution Recours de pleine juridiction (Arrêt Tarn et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché) Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué					
ATTRIBUTION DU MARCHÉ						
Valeur totale du marché (hors TVA)						
Valeur : 139792 €						
						Date d'attribution : 23/10/19
Nombre d'offres reçues : 3						
Marché n° : AO19-02 - RAS INTERIM 43 AVENUE JULIEN GUIGUE 84800 Montant HT : 139 792,00 €						
L'ISLE SUR LA SORGUE						
Le titulaire est une PME : NON						
Sous-traitance : non.						
Renseignements complémentaires						
Le marché a une durée initiale de 12 mois.						
Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.						
La durée totale maximale du marché est fixée à 48 mois.						
Accord-cadre d'un montant maximum annuel fixé en nombre de contrats: 20 contrats maxi par an de 1 à 12 mois. Le montant annuel de 139792 € ht est le montant du DQE annuel non contractuel.						
Envoi le 28/10/19 à la publication						
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 28/10/19 à 19h10						
Marches-Publics.info V9.7						